AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C1917
FR0014009ON9-FS0604

26 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUREKING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2022, la société Barclays Capital Securities Ltd[1] (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUREKING et détenir 1 455 213 actions EUREKING représentant autant de droits de vote, soit 7,28% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUREKING sur le marché.

[1] Contrôlée par Barclays Bank Plc, elle-même contrôlée par Barclays Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.